

**PROCEDURE POUR LES STAGES A L'ETRANGER (Service International SILV : [silv@limayrac.fr](mailto:silv@limayrac.fr))**

ETA PES	L'ETUDIANT	LE SILV	DIVERS
1	Se rendre au Service International (SILV)- définissez un stage et lieu de stage qui puisse vous intéresser. Soit sur la liste des stages à votre disposition à SILV ou par une recherche sur internet (voir site international de l'Institut Limayrac). Ne pas oublier de consulter le premier onglet.	Nous discutons de votre projet et nous vous conseillons sur le stage/le pays où partir	Parlez-en à votre professeur responsable. Votre stage doit être en adéquation avec la formation que vous suivez.
2	<b>Dans le cas où vous envisagez de partir hors Europe</b> , merci de consulter le site : <a href="https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/">https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/</a> Si le pays où vous souhaitez réaliser votre stage est en « rouge » ou « orange », nous ne vous donnerons pas l'autorisation de partir.	<b>Attention</b> : il y a des pays vers lesquels vous n'aurez pas l'autorisation de partir (certains pays d'Afrique, moyen orient...) à cause de problèmes politiques ou autre/dangerosité. Vérifier sur : <a href="http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/">http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/</a> <b>IMPORTANT : Merci de revenir sur ce site quelques jours avant votre départ afin de tenir compte de la mise à jour des informations</b>	Pas d'autorisation possible si pays en rouge ou en orange
3	Rédigez un CV et une lettre de motivation dans la langue du pays dans lequel vous souhaitez partir – Le faire corriger par votre professeur de langue.	SILV vous envoie la liste des stages ou vous la trouverez également sur votre espace pédagogique de BTS.	
4	Envoyez votre CV + lettre de motivation par email (des emails sont à votre disposition sur la liste des stages) dans l'entreprise qui vous intéresse et joindre SILV en copie <a href="mailto:silv@limayrac.fr">silv@limayrac.fr</a> ou faire une recherche spontanée dans l'entreprise/le pays de votre choix (voir possibilités de stages sur le site de Limayrac à « l'international ») <u>Pour les stages figurant sur la liste de SILV</u> Ne pas oublier de noter dans l'objet : for the attention of the human resources manager : internship for a student – Institut Limayrac – Toulouse – France Ou « practicas para un estudiante – Institut Limayrac – Toulouse – France » afin que l'entreprise visualise votre appartenance à l'Institut Limayrac <b>Pour la plupart des hôtels en Espagne (en jaune fluo sur la liste, SILV se charge d'envoyer vos CV et lettre de motivation (voir avec SILV)</b>	Si vous avez une hésitation ou des questions, n'hésitez pas à vous adresser au SILV.	
5	Si la réponse de l'entreprise est positive : demander <b>la fiche de stage</b> à SILV. Vous serez chargé(e) de demander les renseignements nécessaires à l'entreprise tels que : identification de l'entreprise, identification du tuteur, description des missions principales etc.) Lorsque vous aurez tous les éléments, faire signer cette fiche de stage par votre professeur responsable et la rapporter à SILV pour élaboration de la convention de stage.	SILV vous envoie la fiche de stage sur laquelle devront figurer toutes les informations relatives à votre stage pour effectuer la convention de stage	Signature de la fiche de stage de votre professeur responsable
6	Rapporter la fiche de stage à SILV pour l'élaboration de la convention de stage	Lorsque la convention de stage est prête, SILV vous envoie un email afin que vous la fassiez signer par	Votre professeur référent doit signer la convention de stage

		vosre professeur référent et par Mr Leber et que vous la signiez vous-même.	ainsi que Monsieur Leber (Responsable des études)
7	L'étudiant rapporte sa convention signée à SILV	SILV se charge d'envoyer votre convention sur votre lieu de stage pour signature.(vous pouvez le faire également si vous avez pris contact directement avec l'entreprise)	
8	<b>BOURSES (étudiants boursiers):</b> Dès que vous aurez connaissance du pays où se déroulera votre stage, informez-vous auprès du SILV sur les bourses dont vous pouvez bénéficier (bourses Conseil Régional pour les étudiants boursiers de BTS- <a href="https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants">https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants</a> Dès que vous serez en possession de votre convention de stage inscrivez-vous sur le portail du CR : ( <a href="https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL">https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL</a> ,	<b>SILV</b> vous fera parvenir un récapitulatif des bourses dont vous pouvez bénéficier (pour les BTS) Les Bachelors ne pourront bénéficier que des bourses Erasmus+ pour un stage en Europe.	<b>PREVENIR SILV</b> lorsque vous êtes inscrits sur le portail pour validation de votre dossier (votre dossier ne sera pas pris en charge par le CR s'il n'est pas validé)  <b>S'inscrire à partir de début avril de l'année en cours</b>
8	<b>BOURSES ERASMUS+ :</b> Pour l'obtention de bourses Erasmus+ (voir détails et montants auprès du service international). Elles sont beaucoup plus conséquentes depuis 2021. Elles sont automatiques. Pour l'obtention de ces bourses, la condition est celle d'effectuer un stage d'au moins 60 jours. Elles ne sont pas cumulables avec d'autres bourses.	POUR LES BOURSES ERASMUS+ (Stage) : SILV vous enverra un dossier à lire et signer pour l'obtention des bourses	<b>RENOYER LES DOCUMENTS ERASMUS A SILV :</b> les documents du contrat étudiant (voir SILV)
8	<b>BOURSES EUROCAMPUS (étudiants boursiers ou non boursiers):</b> Pour les étudiants en BTS <b>non boursiers</b> qui partent en Catalogne/Baléares pour une durée minimum de 6 semaines pour les BTS ou de 12 semaines pour les BAC+3 : aide forfaitaire de 300 Euros (à partir de 6 semaines) ou 600€ (à partir de 12 semaines)  s'inscrire sur la plateforme du Conseil Régional le plus tôt possible : <a href="https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL">https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL</a> <b>Le chèque Eurocampus sera proposé sur la plateforme à partir du moment où l'étudiant rentre la Région de destination et tout ce qui est demandé.</b>	S <a href="https://www.laregion.fr/Bourses-a-la-mobilite-internationale-des-etudiants">https://www.laregion.fr/Bourses-a-la-mobilite-internationale-des-etudiants</a>  lien pour accéder au portail : <a href="https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL">https://del.midipyrenees.fr/CRMP-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL</a>  <a href="https://www.laregion.fr/IMG/pdf/guide-de-la-teleprocedure.pdf">https://www.laregion.fr/IMG/pdf/guide-de-la-teleprocedure.pdf</a>	<b>PREVENIR SILV</b> lorsque vous êtes inscrits sur le portail pour validation de votre dossier (votre dossier ne sera pas pris en charge par le CR s'il n'est pas validé)  <b>S'inscrire à partir de début avril 2019</b>
9	<b>BOURSES « AU MERITE »:</b> les étudiants qui ne sont ni éligibles à la bourse Erasmus+, ni à la bourse du Conseil Régional (pour les boursiers) ni à la bourse Eurocampus peuvent bénéficier des bourses « au mérite » émanant du Rectorat.	Renseignements au SILV	<b>POUR LES ETUDIANTS DE BTS</b>
10	<b>BOURSE OFAJ : étudiants partant en Allemagne</b>	SILV vous donne le dossier et les informations	
11	<b>INSCRIPTION SUR LE PORTAIL ARIANE</b> (obligatoire) : <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html</a> afin que l'on puisse vous localiser en cas de problème dans votre pays d'accueil. Nous vous prions de nous envoyer la confirmation d'Ariane à <a href="mailto:silv@limayrac.fr">silv@limayrac.fr</a> (prouvant que vous êtes inscrit(e) sur leur portail).	Si vous partez dans un pays à risques, SILV vous demandera la signature d'un document spécifique.	<b>OBLIGATOIRE :</b> Envoyer la confirmation de votre inscription à <a href="mailto:silv@limayrac.fr">silv@limayrac.fr</a>

12	<b>ASSURANCE</b> : N'oubliez pas de demander votre carte européenne auprès de la CPAM ou de votre mutuelle étudiante. Dans le cas où vous partez dans un pays hors Europe, assurez-vous que vous êtes bien assuré. (pour les stages de plus de 90 jours un contrat spécifique doit être souscrit). Il existe des packs Assurances (remboursement des frais médicaux à leur coût réel, prise en charge frais hospitalisation, Responsabilité civile, rapatriement...)		
13	<b>ASSURANCE RAPATRIEMENT</b> : Pour les stages hors Europe, il est obligatoire de souscrire à une assurance rapatriement. Nous vous demanderons de nous fournir une attestation avant votre départ en stage		
14	<b>NUMERO NIE</b> est demandé pour un stage en Espagne. (Pour information : les entreprises/hôtels ont besoin de ce numéro si ils souhaitent vous dédommager financièrement pendant ou après votre stage) <a href="https://www.spain-internship.com/fr/faq/nie-securite-sociale-espagne">https://www.spain-internship.com/fr/faq/nie-securite-sociale-espagne</a>	Renseignements auprès du SILV et/ou au consulat d'Espagne à Toulouse 16, rue Sainte Anne (9€)et s'obtient en 15jours/3semaines.	<b>OBLIGATOIRE</b> dans certains hôtels en Espagne. Sinon vous ne pouvez pas intégrer votre stage
15	<b>CHARTRE DES STAGIAIRES</b> : Signer la charte des stagiaires (pour les étudiants de BTS)	SILV vous fait parvenir ce document avant votre départ en stage.	
16	<b>VISAS</b> : Pour les pays hors Europe, un visa peut être obligatoire – N'oubliez pas d'entamer les démarches assez tôt.	Voir informations auprès du SILV	<b>OBLIGATOIRE</b> : envoyer la copie de votre VISA à SILV
17	<b>EN CAS DE PROBLEME</b> sur votre lieu de stage des démarches particulières seront à effectuer	<b>SILV</b> vous fait parvenir avant le début de votre stage, des consignes à respecter (courrier Joel leber avant votre départ en stage)	
18	<b>COMPTE RENDU DE SUIVI DE STAGE</b> Envoyer au SILV le compte rendu de stage à votre retour de stage. Ne pas oublier de faire signer votre attestation de stage et éventuellement les documents Erasmus si vous bénéficiez d'une bourse Erasmus+	<b>SILV</b> vous envoie ce document avant votre départ en stage	

**Votre stage ne sera validé que lorsque Monsieur Leber, votre professeur, vous-même et votre responsable de stage auront signé la convention de stage**

**Très important : vérifier « [www.diplomatie.gouv](http://www.diplomatie.gouv) » avant de partir pour vérifier les nouvelles contraintes ou restrictions concernant votre pays d'accueil**